

Kit euthanasie : qui sert-il ?



Dr Olivier Vanduille
Médecin généraliste
Membre du comité de lecture

Dans ce numéro de la RMG, vous pourrez lire les recommandations de bonne pratique en matière de traitement de la douleur chronique. La prise en charge de la souffrance est en effet l'un des aspects fondamentaux de la pratique médicale.

Cette souffrance, multifactorielle, est aussi l'objet d'un questionnement socioculturel.

Le sujet particulier de la souffrance en fin de vie d'un malade victime d'une maladie incurable est désormais encadré légalement par une loi définissant l'euthanasie active.

**Kit euthanasie,
une nouvelle mise à l'épreuve de
la relation de confiance entre
le médecin et la société ?**

Cette loi, dans un cadre juridique rigide, a permis au médecin soignant de devenir le médecin qui abrège non seulement les souffrances mais aussi la vie du patient. Que de débats à ce sujet tant du côté des médecins que du côté de la société civile ! Que de craintes aussi !

La relation entre le médecin et le malade repose pourtant depuis des siècles sur la confiance.

C'est là que le bât blesse.

Donner le permis légal de tuer, même sous conditions, viole des interdits : celui de la morale judéo-chrétienne comme celui du serment d'Hippocrate.

Mais cette loi porte aussi atteinte à la relation de confiance.

Il n'est plus interdit de penser que le médecin mette fin à la vie de son patient...

Toutes les craintes irrationnelles sont rendues possibles.

Récemment, le kit euthanasie est entré sur le marché. C'est bien de marché dont il s'agit en réalité. Effet d'annonce ? Coup de pub d'un chaîne de distribution pharmaceutique ? Réelle utilité pratique ?

En réalité, c'est aussi un interdit de plus qui se brise.

Le pharmacien, qui délivrait des remèdes dans le but de soigner, peut maintenant vendre en toute légalité un cocktail qui, reconstitué, va se révéler être un poison mortel.

Utiliser les effets délétères et contourner l'effet thérapeutique des médicaments, nous le pratiquions déjà.

Mais administrer une substance par essence mortelle nous éloigne totalement de notre rôle de soignant. Il est tout différent de délivrer une dose excessive de morphine ou d'injecter une ampoule de curare.

Pour la société civile, si prompt à s'enflammer dès l'annonce de la disponibilité du fameux kit, c'est bien la mort que l'on va acheter.

Et les questions des journalistes sont claires : « Va-t-il y avoir plus d'euthanasies ? Ce kit va-t-il les faciliter ? Allez-vous effectuer plus d'euthanasies ? »

La peur se retrouve dans ces interrogations, et cette peur paraît légitime.

Il nous importera de restaurer et de maintenir la confiance de la population dans le corps médical.

La société a évolué, en nous imposant une mission nouvelle et parfois déroutante pour le médecin en tant qu'être humain, mais elle nous repose aussi la question de notre rôle dans la société moderne.

Cette société belge nous confie une fois de plus une part de ce qu'elle a du mal à assumer. Du maintien de son économie de santé à la fin de vie de ses membres les plus fragiles, nos responsabilités médicales, morales et légales ne cessent de s'accroître.

Saurons-nous à chaque fois y faire face ?

Bonne réflexion à tous.